



Autorisation MINATD N°000221 du 25 Juillet 2008/ Lettre MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP du 02 août 2012.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MRC RELATIF A LA CONDAMNATION DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE BUEA

Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun a appris avec indignation, la condamnation de quatre membres de l'Association des étudiants de l'Université de Buéa (UBSU) à quatre années de prison ferme et au versement de la somme de 500.000 FCFA comme amende ainsi qu'au paiement de 350.000 CFA pour les frais judiciaires, soit, par personne, un total de 850.000 FCFA qui conditionnent leur libération provisoire. Il s'agit des étudiants dont les noms suivent : NINANG Ronald, SIGALA Remy, EGBEREKE Georges, NCHE Paul Pascal.

Il était reproché auxdits étudiants d'avoir :

- privé de liberté le Recteur de l'Université de Buéa ;
- détruit des biens publics ;
- résisté aux autorités ;
- empêché les étudiants de composer ;
- détruit un ordinateur portable ;
- séquestré un dirigeant de l'Université ;
- détenu du cannabis.

Il convient de rappeler qu'au mois de juin 2013, le Recteur de l'Université de Buéa, le Professeur Pauline NALOVA LYONGA, avait tenté de procéder par la force, à la désignation d'un Président de l'Association des étudiants, sans l'avis de ladite Association et en violation des statuts et du règlement intérieur de celle-ci. Faute de réaliser ses desseins, Madame le Recteur avait décidé de dissoudre l'Association des étudiants.

Cette situation avait provoqué le mécontentement des étudiants, qui avaient alors manifesté pour défendre leurs droits et revendiquer de meilleures conditions de formation et de vie à l'Université de Buea.

Ces manifestations avaient été brutalement réprimées par les forces de maintien de l'ordre qui sont intervenues sur le campus, ont bastonné des étudiants et procédé à des dizaines d'interpellations.

Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun ne cautionne pas l'incivisme et la violence d'où qu'ils viennent. Cependant, il ne saurait rester indifférent face à une situation qui n'a dégénéré qu'à la suite du comportement regrettable des autorités de l'Université et des forces de maintien de l'ordre.

Dans cette situation difficile, le MRC se tient aux côtés de l'ensemble des étudiants de l'Université de Buea et dénonce avec la plus grande fermeté l'acharnement des pouvoirs publics sur ces jeunes étudiants. Il interpelle les autorités de notre pays sur les conséquences humaines de ces vies brisées.

Enfin, le MRC appelle le gouvernement de la République à se ressaisir et à prendre les mesures nécessaires pour la libération des étudiants condamnés. Il l'invite par ailleurs à prendre en compte les revendications légitimes des étudiants.



Le Président National

Pr. Maurice KAMTO

SIEGE / Headquarters : Près du Dispensaire d'Odza – Yaoundé – B.P. 8704 Yaoundé/ Cameroun

Téléphone : (+237) 22.71.82.35 / 22.80.76.53 <http://www.mrc-party.org/> contact@mrc-party.org

Comptes: CM21 10005 00001 03458061001-74 (AFRILAND FIRST BANK) /

ICL RCMCXXXX 10001/066864/51963664001/47 (BICEC) / UCMACMCX/10023/00040/00413014245/01(UBC)